



**SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE
EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

-

RAPPORT 2017



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'année 2017. Il prend en compte :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté d'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

Lutte contre le changement climatique

Durant cette année 2017, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi les objectifs de son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** élaboré en 2012.



Ce PCET vise 2 objectifs :

- **L'atténuation** : il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- **L'adaptation** : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique.

Il propose 38 actions sous forme de fiches selon les 8 axes suivants :

1. Exemplarité de la collectivité et des acteurs publics
2. Suivi et évaluation du PCET
3. Habitat et logement
4. Déchets
5. Déplacements et transports
6. Energies renouvelables
7. Animation, sensibilisation et communication
8. Adaptation au changement climatique

Ces actions concernent différents domaines :

- Le **fonctionnement interne** de la collectivité (guide de bonnes pratiques au bureau, politique d'achats écoresponsables, sensibilisation à l'éco-conduite, ...).
- La **gestion du patrimoine bâti** (diagnostic énergétique des bâtiments publics, amélioration des performances énergétiques,

suivi des consommations d'énergie du patrimoine).

- Les **déplacements et transports** (amélioration du réseau de transports en commun, promotion des modes de déplacements doux et/ou partagés, création d'un pôle multimodal, création de parkings d'intérêt communautaire).
- Les **déchets** ménagers (optimisation des fréquences de collecte, réduction des déchets à la source, gestion optimisée des déchets des professionnels).
- Les **énergies renouvelables** (évaluation du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire, promotion de la filière bois-énergie).
- La **sensibilisation et la communication** de tous les acteurs concernés du territoire.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française gère **5 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin**.



En 2017, l'animation s'est poursuivie sur **les 6 sites Natura 2000 - Terre**

Ces sites sont :

- Le Mont Chajol (terre).
- Le site Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge (terre).
- Le site La Bendola (terre).
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya (terre).
- Le site de la Vallée du Careï-Collines de Castillon (terre).
- Le site Cap Martin (mer).



Le Mont Chajol sur la commune de Tende

Parmi les actions mises en place, les actions de sensibilisation se sont développées à l'échelle du territoire.

La CARF porte depuis mars 2015 un projet agro-environnemental dont l'objectif est la mise en œuvre de mesures agro-environnementales

sur les sites Natura 2000. Ces contrats, signés avec les agriculteurs volontaires, œuvrent pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles. Au total, 17 agriculteurs se sont d'ores et déjà engagés dans la mise en œuvre d'un plan de gestion vertueux au 31 décembre 2017.

En 2017, plusieurs projets se sont poursuivis sur le site Cap Martin :

- Le suivi estival de la fréquentation plaisancière, en vue de limiter l'impact de la grande plaisance sur les herbiers de posidonie;
- La mise en place de balisage écologique fixe pour la plongée afin de protéger les roches du Cap Martin du mouillage répété des bateaux de plongée;
- Le remplacement progressif du balisage classique (corps morts) du plan d'eau (bande de 300m, les ZIEM, ZRUB) en balisage de type écologique (ancres à vis).



Baie de Cabbé-Golfe bleu situé sur le site « Cap Martin »

Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

Concernant les déchets ménagers, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses actions engagées en faveur d'une **meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés**. Les objectifs principaux sont de favoriser la prévention de la production de déchets et la valorisation de matière comme méthode d'élimination.

Ces actions concernent :

- La vente de **composteurs individuels à prix réduit** (2 520 pièces vendues depuis 2010).
- Une participation au **Plan Local de Prévention** des déchets du Conseil Général des Alpes Maritimes.
- La **collecte des déchets ménagers** avec des fréquences de collecte optimisées et selon des critères environnementaux significatifs : utilisation de véhicules propres, mise en œuvre de moyens techniques d'optimisation des collectes.
- La participation aux **événements locaux, nationaux et européens** promouvant la réduction des déchets à la source et les collectes sélectives.



Stand estival de sensibilisation au tri des déchets

- En 2015, la Communauté de la Riviera Française est **lauréate de deux appels à projets Eco-Emballages** pour l'amélioration des collectes sélectives d'emballages : la simplification des consignes de tri et l'amélioration des performances de tri du verre. Ces projets ont été mis en œuvre durant l'année 2016.

Parmi les 38 actions proposées dans le PCET, plusieurs contribuent à **l'amélioration de la qualité de vie**, notamment les actions concernant le domaine des énergies renouvelables avec l'engagement de la Communauté de la Riviera Française dans la filière Bois-Energie.



En 2017, différentes actions de **sensibilisation au développement durable** ont été menées tant auprès des scolaires et du grand public.



Stand de sensibilisation aux éco-achats lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Les thèmes abordés sont :

- La promotion des comportements écoresponsables.
- La gestion et le tri des déchets ménagers.
- Les achats responsables.
- La sensibilisation à la propreté urbaine.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera Française. Ils concernent le **développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale, et la prévention de la délinquance**. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Inter-communal.
- La Mission Locale de la Riviera Française.
- La Maison du Service Public.
- La Maison de la Justice et du Droit.

L'ensemble des habitants de la Communauté de la Riviera Française peuvent désormais déposer leur dossier de demandes administratives (passeport, carte grise, actes de naissance, etc.) auprès de la Maison du Service Public à Menton.

En 2017, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de la Riviera Française a permis la réhabilitation d'un logement et la réalisation de 160 logements neufs pour un montant de subventions total de 560.000 €.

Dans le cadre de sa **Compétence Transport**, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses efforts pour favoriser la cohésion sociale.

En 2017, et dans le cadre de son Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda D'Accessibilité Programmé, ses actions ont concerné la mise en accessibilité de 16 arrêts de bus (18 quais).



Nouvel arrêt situé avenue de la Madone à Menton



Nouvel arrêt situé Place de Lattre de Tassigny à Roquebrune-Cap-Martin



Nouvel arrêt Les Platanes à Beausoleil

Dynamiques de développement et modes de production et de consommation responsables

En juillet et août 2017, le renouvellement de l'opération **Navette du Patrimoine** traduit la volonté de la Communauté de la Riviera Française de maintenir le développement touristique de ses villages via des modes de déplacement réfléchis à des tarifs attractifs (optimisation des lignes régulières et des bus dédiés).

Enfin, un dispositif de tri des déchets avec un prêt de matériel et de signalétique est proposé aux organisateurs de chaque **manifestation sportive** se déroulant sur le territoire communautaire.



Point de collecte sélective lors de la Course « Classique des Riviéras »

Développement durable et fonctionnement interne de la collectivité

Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera Française sont régulièrement encouragés à appliquer les **éco-gestes** de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux.
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle.
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées



- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage.
- La sensibilisation à l'éco-conduite.
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres,...)

En 2015, une délibération a été prise pour prendre en charge 50% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile – travail pour inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule.

Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera Française se trouve dans un immeuble récent datant de 2009.

Pour **limiter les consommations énergétiques**, le système de climatisation réversible se coupe automatiquement chaque jour à 18h.



En 2017, la Communauté de la Riviera Française a confirmé son engagement pour des modalités de **fonctionnement des services généraux responsables** :

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process écoresponsables font désormais partie des critères d'analyse des marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et des documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les documents comptables qui peuvent l'être sont télétransmis aux services de la Trésorerie.
- En interne, les notes de services sont transmises par courrier électronique.
- Les documents personnels sont remis en main propre.

- Dans le cadre des actions de sensibilisation au développement durable, les objets promotionnels offerts sont en matériau recyclé et/ou constituent un objet écoresponsable (éventails en bois, boîtes à goûter, sacs-cabas pliables et réutilisables, crayons en matériau recyclé, etc.).
- Les transmissions d'informations à un grand nombre de destinataires se font par voie électronique (hors transmissions de documents officiels).

CONCLUSION

L'obligation pour la Communauté de la Riviera Française de rédiger son rapport sur la situation en matière de développement durable lui donne l'occasion de dresser un bilan annuel de ses actions et politiques en faveur des 5 finalités du développement durable.

Au travers de ce troisième rapport, il se confirme la volonté de la collectivité de prendre en compte des critères écoresponsables dans l'exercice de ses compétences :

- Transports urbains,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Habitat,
- Schéma de Cohérence Territoriale et protection de l'environnement.

Durant l'année 2017, la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité s'est poursuivie.

Engagé depuis 2012, le projet du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de la Riviera Française reste le plus important de par sa transversalité et de par les bénéfices escomptés pour la protection de l'environnement.